

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1986/13
19 février 1986

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-deuxième session
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME
ET DES LIBERTES FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE
PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS
LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a l'honneur d'informer la Commission des droits de l'homme que le 20 janvier 1986, le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies lui a adressé la lettre suivante :

"Suite à notre réunion du 14 janvier 1986 et me référant aux explications de vote 1/ que j'ai données en séance plénière de l'Assemblée générale au sujet de la résolution 40/141 intitulée 'Situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran' le 13 décembre 1985, j'ai l'honneur de renouveler l'invitation adressée par mon gouvernement au représentant personnel de Votre Excellence à se rendre en République islamique d'Iran pour y enquêter sur la situation des droits de l'homme. Si notre invitation recueillait l'approbation de Votre Excellence, nous souhaiterions sincèrement que, comme nous l'avons dit dans les explications de vote en question, cette enquête ne soit liée en rien à la résolution 40/141 que mon gouvernement a rejetée catégoriquement. C'est pourquoi par souci d'équité je tiens à ce qu'il soit fait référence à cette invitation dans le rapport de Votre Excellence à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies."

1/ Voir le document A/40/PV/116, p. 86 à 88.

2. Le 3 février 1986, le Secrétaire général a adressé au Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies la lettre suivante

"Je tiens à vous remercier de votre lettre du 20 janvier 1986 dans laquelle vous m'adressiez une invitation de la part de votre gouvernement à envoyer un représentant personnel enquêter sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran. Je vous suis profondément reconnaissant de cette invitation.

J'ai étudié votre lettre avec soin et ai pris bonne note de la position de la République islamique d'Iran telle qu'elle m'a été exposée au cours de notre entretien du 14 janvier. Comme je l'ai indiqué à cette occasion, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a nommé un rapporteur dont le rapport sera soumis à la Commission à sa prochaine session, laquelle doit se tenir dans quelques semaines. Tant que ce rapport sera à l'examen par la Commission, j'estime que le Secrétaire général n'est pas libre de s'engager de son côté.

Comme vous avez demandé que la communication qui m'était adressée soit portée à l'attention de la Commission des droits de l'homme, j'ai pris les dispositions nécessaires pour que votre lettre, accompagnée de la présente réponse, soit distribuée en tant que note à la quarante-deuxième session de la Commission."